

Image not found or type unknown



## Repos gardienne concierge

Par **Duchade**, le **04/01/2023** à **13:59**

Bonjour Madame, Monsieur.

Je suis gardienne d immeuble employée pour 8100 UV.

Mes horaires sont du lundi au vendredi 7h/12h puis après 4 h de pause 16h/ 19h30.

Le samedi je travaille de 7h à 12h.

J aimerais pour avoir le samedi de repos toute la journée repartir les 5h du samedi matin en réduisant la pause journalière à 3h.

Après un éventuel accord des copropriétaires, est ce possible légalement?

Que se passe t il de différent morsqu on a 9000 UV et que l on est à temps complet.

Avec mes remerciements, cordialement.

Par **Pierrepaulejean**, le **04/01/2023** à **14:23**

bonjour

Merci de supprimer votre identité

Concernant les horaires de travail et l'amplitude c'est le syndic qui assure le pouvoir de direction

Lui en avez vous fait la demande ?

Par **P.M.**, le **04/01/2023** à **14:38**

Bonjour,

C'est l'[art. 18 de la Convention collective nationale des gardiens, concierges et employés d'immeubles](#) qui fixe le cadre des conditions de travail...

A priori, à condition que ce soit accepté, votre souhait pour vos horaires pourrait être appliqué...